
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 24 février 2022 à 8 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs
M. Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur – Greffe

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h 07.

10.01

CA22 22 0066

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 février 2022, à 8 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation;

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 février 2022 à 8 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.03

Période de questions et commentaires du public

À 8 h 10 le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Hakim Gibran	Émission des contraventions
Garrick Ngai	Déneigement

La période de questions prend fin à 8 h 17.

10.04

CA22 22 0067

Adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon (dossier 1227279002)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 février 2022;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 février 2022;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon, qu'il soit numéroté RCA22 22002 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1227279002

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 8 h 19, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2022.

Initiales Sylvie Parent